

Extrait du registre des délibérations

Séance du jeudi 18 octobre 2018

L'an 2018 et le jeudi 18 octobre 2018 à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil sous la présidence de THOMAS Didier, Maire.

Présents : M. THOMAS Didier, Maire, Mme PRUNET Delphine, M. JOLIN Lionel, M. BRIFAUD Dominique, Mme LAROYE Aurélie, M. MORISSEAU Denis, M. MENAULT Miguel, Mme RENARD Evelyne, M. RABELLE Yves, M. TORRES Stéphane

Excusés : M. SAGIE Marcel qui a donné pouvoir à M. THOMAS Didier

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

Date de la convocation : 12/10/2018

Date d'affichage : 12/10/2018

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-préfecture de Pithiviers
le 23 octobre 2018

et publication ou notification
des 23 octobre 2018

A été nommée secrétaire : Melle LAROYE Aurélie

Objet des délibérations

SOMMAIRE

- Acceptation de devis : Eclairage public
- Institution du temps partiel et fixation des modalités d'application
- Acceptation d'une participation du « Souvenir Français » pour la restauration du monument aux Morts communal

M. le Maire demande l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Fixation d'une participation financière de 15 euros aux enfants résidant sur la commune et membres d'une association locale culturelle, sociale et sportive.

M. le Maire procède à la lecture du compte rendu de la séance du jeudi 20 septembre 2018 qui est approuvé à l'unanimité.

D2018-042 : Acceptation de devis – Aménagement de voirie

Monsieur le Maire déclare qu'il convient que le Conseil Municipal se prononce sur la nécessité de procéder au remplacement de luminaires par des luminaires LED plus performant et économique en énergie sur la commune.

Il présente le cahier des charges élaboré en Commission des travaux

Les devis sont présentés et débattus.

Le Conseil Municipal se prononce sur l'acceptation du devis présenté par l'entreprise DRTP pour un montant de 36 978 €HT soit 44 373,60 € TTC.

à l'unanimité (pour :11, contre : 0, abstentions:0)

D2018-043 : Institution du temps partiel et fixation des modalités d'application

Monsieur le Maire déclare qu'il convient d'instituer le temps partiel dans l'établissement et d'en fixer les modalités d'application ci-après :

Le temps partiel peut être organisé dans le cadre hebdomadaire.

Les quotités de temps partiel sur autorisation sont fixées pour raison de service à 61.43 % du temps complet.

Les demandes doivent être formulées dans un délai de deux mois avant le début de la période souhaitée.

La durée des autorisations sera de 1 an.

Cette autorisation sera renouvelable, pour la même durée, par tacite reconduction, dans la limite de trois ans. A l'issue, le renouvellement devra faire l'objet d'une demande et d'une décision expresses.

La demande devra être déposée deux mois avant l'échéance.

Les conditions d'exercice du temps partiel sur la période en cours pourront être modifiées sur la demande de l'agent ou de l'autorité territoriale *en cas de nécessité absolue de service* dans un délai de deux mois.

Après réintégration à temps plein, une nouvelle autorisation d'exercice du travail à temps partiel ne sera accordée qu'après un délai de deux mois.

Le Conseil Municipal se prononce sur ces dispositions.

à l'unanimité (pour : 11, contre : 0, abstentions : 0)

D2018-044 : Acceptation d'une participation de Souvenirs Français

Monsieur le Maire déclare que la réfection du monument aux morts du cimetière est en cours d'achèvement et que « Le Souvenir Français », représenté par son Président du comité de Pithiviers, propose le versement d'une participation de 1000€ sur production de la facture acquittée et de l'apposition d'une cocarde du Souvenir Français apposée sur le socle du monument.

Le Conseil Municipal se prononce sur l'acceptation de cette participation.

à l'unanimité (pour : 11, contre : 0, abstentions : 0)

D2018-045 : Fixation d'une participation financière aux associations à raison de 15 euros par charmontois mineur inscrit dans ces associations

Monsieur le Maire déclare que cette participation sera versée une fois par an et par enfant âgés de moins de 18 ans à l'association sous condition de réception d'un courrier motivé de son Président réalisant la demande en répertoriant expressément le ou les enfant(s) membre(s) résidant sur la Commune de Charmont-en-Beauce et produisant un bilan financier annuel associatif fixant les objectifs.

Les dépenses correspondantes seront détaillées par une délibération spécifique listant les associations bénéficiaires et imputées sur le compte 6574.

à l'unanimité (pour : 11, contre : 0, abstentions : 0)

Questions diverses:

Modalités de mise à disposition de la salle polyvalente aux associations:

Les mises à dispositions de la salle polyvalente aux associations locales pourront être consenties sous conditions de réception de courrier et étude au cas par cas suivant disponibilités des locaux et du planning des réservations. La décision sera prise par le maire et les adjoints.

L'association bénéficiaire s'acquittera des frais de ménage et de chauffage, une caution de 318€ libellée au Trésor Public sera exigée ainsi qu'une attestation d'assurance mentionnant les dates de l'occupation.

Point sur le repas du 11 novembre 2018:

Madame PERCHERON interviendra avant la commémoration pour présenter les « enfants de Charmont, morts pour la France ».

Adhésion 2019 au CAUE du Loiret (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Loiret) :

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à ce dossier d'adhésion.

Aménagement de voirie arrêt du bus scolaire :

Monsieur le Maire déclare que cet aménagement est terminé et qu'un arrêté municipal réglementant le stationnement et la création d'un emplacement réservé à l'arrêt de bus a été pris.

Le SIRIS informera les parents de ce nouvel aménagement par le biais du carnet de liaison des enfants et leur communiquera les nouvelles conditions d'accès des enfants par le portillon situé rue de la Mairie.

Réception des travaux Rue du Moulin :

Cette dernière a été réalisée mardi 16 octobre 2018.

Point communautaire :

Monsieur le Maire fait un point sur le schéma directeur de l'assainissement.

La compétence est étudiée pour 2026 et une réflexion est engagée sur l'éventualité d'une gestion de la distribution de l'eau par le syndicat de Trémeville.

Les bureaux de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret seront fermés les vendredi 26 octobre et Lundi 29 Octobre pour cause de déménagement.

La séance est levée à 21h30.

En mairie, le 23/10/2018

Le Maire

Didier THOMAS

